

AR Prefecture

046-200054948-20230609-2023_036-DE
Reçu le 12/06/2023

2023 - 036

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/06/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille

Absents excusés : Mme SABEL Marie-José qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. BARRES Roland qui a donné pouvoir à M. LAPEZE Yannick, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : CRÉATION DE QUATRE EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du site touristique de la Tour à partir du 17 juin et jusqu'au 24 septembre. Plusieurs agents vont être recrutés pour assurer l'ouverture et l'accueil de ce monument.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier de créer quatre emplois à temps non complet d'adjoint d'animation territorial :

*du 17 juin au 31 Août à raison de 17.5 heures hebdomadaires

*du 19 juin au 9 juillet à raison de 28 heures hebdomadaires

*du 10 juillet au 27 Août à raison de 14.5 heures hebdomadaires

*du 24 juillet au 3 septembre à raison de 21 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE la création des emplois d'adjoint d'animation pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1, indice : IB 397, IM 361.
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.
- DÉCIDE qu'il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- DIT que les crédits nécessaires ont été affectés au Budget Primitif 2023.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 9 Juin 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 6) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230609-2023_037-DE
Reçu le 12/06/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2023 - 037 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/06/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille

Absents excusés : Mme SABEL Marie-José qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. BARRES Roland qui a donné pouvoir à M. LAPEZE Yannick, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : OPÉRATION 39565 EP – Rénovation éclairage public sur poste « lotissement Manguet »

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet : Rénovation EP sur poste « LOTISSEMENT MANGUET »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3) **S'ENGAGE** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5) **AUTORISE** la FDEL à collecter les consommations d'énergie (CEE) générés par l'opération.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 9 Juin 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230609-2023_038-DE
Reçu le 12/06/2023

2023 – 038

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/06/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille

Absents excusés : Mme SABEL Marie-José qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. BARRES Roland qui a donné pouvoir à M. LAPEZE Yannick, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 9 Juin 2023 à 18 heures 30

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR-IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. DOCHE Patrick,
- Mme SAURAT Anna,
- Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille
- Mme DEMON Valérie

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Liste A : MONTCUQ EN QUERCY BLANC : composée par

Délégués Titulaires :

1. M. LALABARDE Alain
2. Mme LAFAGE Edith
3. M. DOCHE Patrick
4. Mme MATHIEU Jocelyne
5. M. CAUMON Patrice
6. Mme SAURT Dominique
7. M. MEYNEN Olivier

Délégués suppléants :

1. Mme DEMON Valérie
2. M. ARNAL Jérôme
3. Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille
4. M. LAPLANCHE Adrien

AR Prefecture

046-200054948-20230609-2023_038-DE
Reçu le 12/06/2023

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17

1^{ère} répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 17 voix

Ainsi 7 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : MONTCUQ EN QUERCY-BLANC : 7 sièges

Fait et délibéré En Mairie le 9 Juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux